

**DELIBERATION N° 2024-08**

**SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL  
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

**DU 8 FEVRIER 2024**

**Objet : Désignation des membres du CAC à la commission Initiatives Etudiantes**

**LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR**

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,  
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,  
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,  
Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,  
Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,  
Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,  
Vu la délibération n° 2024-06 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN en qualité de Vice-Présidente chargée de la Vie Etudiante et de Campus,  
Vu la délibération n° 2023-36 du Conseil Académique d'Université Côte d'Azur relative au règlement intérieur de la Commission Initiatives Etudiantes,  
Vu l'appel à candidatures adressé aux membres élus du Conseil académique de l'établissement le 23 janvier 2024,  
Vu les candidatures exprimées, y compris en séance,

Entendu l'exposé de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-Présidente chargée de la Vie Etudiante et de Campus,

**Adopte**, la Désignation suivante des membres du CAC à la Commission Initiatives Etudiantes :

- Collèges A,B et C (pour 1 siège enseignant-chercheur ou autre enseignant) : **M. Dimitri GARCIA**, seul candidat,  
élu à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice (collèges A+B+C) : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : 40

Voix pour : 39

Voix contre : 0

Abstentions : 1

- Collège D (pour 1 siège BIATSS) : **Mme Carine ADAM**, seule candidate,  
élue à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice (collèges D) : 8

Quorum : 5

Membres présents et représentés : 7

Voix pour : 7

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- Collèges E et F (pour 3 sièges Etudiants/Doctorants) : **Mme Célia BOUNEMRI, M. Yanis MSAOUAR et M. Jean-Antoine OTTAVJ**, seuls candidats, Elus à la majorité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice (collège E+F) : 20

Quorum : 11

Membres présents et représentés : 13

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstentions : 2

Fait à Nice, le 8 février 2024

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2024-08

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 06/03/2024

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 06/03/2024

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

***En application de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.***

Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

